

Délibération du Comité Syndical

SIVAP
eau & assainissement

Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plaineux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-12

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LA SECRETAIRE
DU SIVAP A LA COMMUNAUTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
DE COMMUNES DE FOREZ EST
042-244200861-20250324-CS25-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025
Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains
OULION Emmanuel- Marclopt
PERCET Serge – Montrond les Bains
PHILIPPE Marie-France- Rivas
BOYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
 Trésorerie de Feurs -----
 Loire Forez agglomération

INTERÊT COMMUN

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE DU SIVAP A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST

La Communauté de Commune Forez Est souhaitait recruter un gestionnaire administratif « eau et assainissement » afin de préparer le transfert de compétences au 1er janvier 2026.

De ce fait, il a été proposé que la secrétaire du SIVAP soit mis à disposition de la CC Forez-Est.

Après son accord écrit et suite à un entretien, Mme GENCO Amélie sera mise à disposition à raison de 10h30 hebdomadaires (jeudi après-midi et vendredi) à compter du 1er avril 2025 pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Monsieur le Président précise que la demande de remboursement se fera mensuellement à la Communauté de Commune Forez Est au prorata du temps mis à disposition.

Il est présenté aux élus du comité la convention de mise à disposition pour approbation.

Oùï et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Approuvent les termes de la convention de mise à disposition de la secrétaire du SIVAP, Mme GENCO Amélie, titulaire, conclue avec la communauté de communes de Forez Est pour une période de 9 mois à temps non complet à raison de 10h30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025, telle qu'annexée,
- ✚ Autorisent Monsieur le Président à signer ladite convention.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT



Le Secrétaire de séance,
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

